

République française
Département de l'Isère
COMMUNE DE SAINT-AREY

Séance du mardi 24 mai 2022

Date de la convocation : 14/05/2022

Membres en exercice : 7 *L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Anne STUTZ,*

Présents : 6

Votants : 6

Présents : Anne STUTZ, Gérard JULIEN, Caroline CASTILLON, Claire MEGIAS, Guy BACCOLI, Bernard GLUSZYK

Représentés :

Excusés :

Absents : Mathieu BONDAZ

Secrétaire de séance : Caroline CASTILLON

DE_2022_018BIS - Objet : Affectation de résultat 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme STUTZ Anne

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 162 887.68**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créiteur)	150 679.70
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT :	12 207.98
Résultat cumulé au 31/12/2021	162 887.68
A. EXCEDENT AU 31/12/2021	162 887.68
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créiteur - lg 002)	162 887.68

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Fait à Saint Arey, le mardi 24 mai 2022

Le Maire	RF
Préfecture d'Isère	
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 29/06/2022	
038-213803612-20220524-DE_2022_018BIS-DE	

